

Procès-verbal du Conseil Municipal

Réunion du 11 OCTOBRE 2024 COMMUNE DE BRESSOLLES

L'an deux mil vingt-quatre, le 11 octobre à 18 heures les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis dans la salle de la mairie de Bressolles sous la Présidence de Mme Andrée RACCURT, Maire

En exercice : 13

Présents : 13

Votants : 13

Date de la convocation : 03 octobre 2024

Étaient Présents : Andrée RACCURT, Christian GOUVERNEUR, Bernard LAVIRE, Isabelle RACCURT, Alain BRET, Anne-Laure BRUNET, Laurence FALCOZ, Carole LABLACHE, Maria JEANNEY, Jean-Pierre PERROT, Jérôme LAVIRE, Serge DELORME, Dominique Raccurt.

A été élu secrétaire de séance : Christian GOUVERNEUR

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 06 septembre 2024.
- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public :
- Assainissement collectif- Assainissement non collectif- Eau potable.
- Rénovation cantine attribution maîtrise d'œuvre.
- Groupe SACPA : convention fourrière prise en charge des animaux errants.
- Opérations de cession : vente d'un véhicule.
- Instructions d'urbanisme.
- Comptes rendus de réunions.
- Questions diverses.

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 06 septembre 2024

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 06 septembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

- 2024/39 Rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2023 (Madame C. LABLACHE n'a pas pris part au vote arrivée 18h50)
- *Madame le Maire laisse la parole à Monsieur Christian GOUVERNEUR qui rappelle que le code Général des Collectivités territoriales (CGCT) impose, de par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif. Ce rapport a été approuvé par le conseil communautaire en date du 05 septembre 2024, il doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Un exemplaire de ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adapte le rapport 2023 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif.*
- 2024/40 Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif 2023. (Madame C. LABLACHE n'a pas pris part au vote arrivée 18h50)
- *Madame le Maire laisse la parole à Monsieur Christian GOUVERNEUR qui rappelle que le code Général des Collectivités territoriales (CGCT) impose, de par son article*

L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif. Ce rapport a été approuvé par le conseil communautaire en date du 05 septembre 2024, il doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Un exemplaire de ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adapte le rapport 2023 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif.

- 2024/41 rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2023. (Madame C. LABLACHE n'a pas pris part au vote arrivée 18h50)
- *Madame le Maire laisse la parole à Monsieur Christian GOUVERNEUR qui rappelle que le code Général des Collectivités territoriales (CGCT) impose, de par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif. Ce rapport a été approuvé par le conseil communautaire en date du 05 septembre 2024, il doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Un exemplaire de ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adapte le rapport 2023 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.*
- 2024/42 Rénovation cantine : attribution maîtrise d'œuvre.

Madame le Maire, rappelle qu'une procédure de consultation a été lancée pour cette affaire. L'analyse des offres a été effectuée conformément aux critères affichés dans le règlement de la consultation et rappelés ci-après :

<p>Prix : 40 % :</p> <p>Note = (Pmin / Poffre) x 40</p>	40/100
<p>Valeur technique : Définition et appréciation du critère : 60 %</p> <p>Sous-critère 01 - Présentation de l'équipe : 20 pts</p> <p>Pour chaque membre du groupement, indiquez</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le nombre de personne dans la société, • La ou les personnes affectées à l'opération • Rôle au sein de l'équipe • Le mode opératoire pour réaliser les études en phase conception. <p>Sous-critère 02 - Méthodologie : 20 pts</p> <ul style="list-style-type: none"> • Méthodologie appliquée pour la réalisation des prestations en phases d'études et de travaux • Phasage des travaux. Comment le candidat imagine le déroulement du chantier ? 	60/100

